



COVID 19 - Flash Info Familles - du 30 octobre 2020

Bonjour,

Dans la continuité des annonces de mercredi du Président de la République, le Premier ministre a fixé hier soir en conférence de presse la nouvelle organisation d'un confinement de deuxième génération.

Le changement majeur pour nous, par rapport au premier confinement, étant le maintien de l'ouverture de nos établissements d'accueils de jeunes et adultes handicapés au sein de l'association.

Vous trouverez, en cliquant [ICI](#), le communiqué de presse de Madame Sophie CLUZEL, Secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées, relatif aux mesures concernant les personnes en situation de handicap et leurs aidants.

Vous trouverez ci-dessous plusieurs informations :

1. Justificatif de déplacement

[Domicile-travail pour les travailleurs ESAT](#)

Comme annoncé hier, la nouvelle attestation a été diffusée par le Gouvernement. Elle est adressée aux directions d'établissements pour remise ce jour, ou lundi pour les travailleurs en congés.

Si votre enfant ou proche n'a pas travaillé ce jour ni lundi au sein de son établissement, vous pouvez également la solliciter directement auprès de votre interlocuteur habituel au sein de l'établissement.

Pour tout autre déplacement, vous avez l'attestation de déplacement dérogatoire à compléter, accessible soit en ligne [ICI](#) ou via l'application mobile TOUS ANTI COVID, soit en imprimant sur le site du gouvernement [ICI](#).

[Domicile – structure d'accueil pour les jeunes et adultes accueillis hors ESAT](#)

Une attestation délivrée directement par les écoles est prévue à compter de lundi. Nous attendons les directives nationales pour connaître la démarche pour nos établissements d'accueils.

En attendant, vous pouvez utiliser l'attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case « Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant ».

2. Application TOUS ANTI COVID

Il est conseillé par le Gouvernement de télécharger l'application TOUS ANTI COVID. Elle permet à l'utilisateur d'être alerté ou d'alerter les autres en cas d'exposition à la Covid-19. Elle permet également de générer une attestation pour vos déplacements personnels et de contribuer à se protéger collectivement.

Vous trouverez ci-après les liens pour procéder aux téléchargements

 Télécharger dans
l'App Store

 **DISPONIBLE SUR**
Google Play

3. Assemblée générale du 28 novembre 2020 : organisation à distance

Nous sommes contraints d'**annuler la réunion en présentiel** de l'Assemblée générale prévue le 28 novembre prochain. Les éléments nécessaires au vote vous seront adressés prochainement.

Numéro d'Astreinte Téléphonique dédié aux Familles de l'Apaei

02 31 15 52 67

Disponible 24h/24 – 7j/7

Vous pouvez également avoir des informations sur les pages Facebook de l'Apaei de Caen et de l'Unapei



INFORMATION CORONAVIRUS **COVID-19**

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique



Eviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée